

# LE COURRIER

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RÉFLEXION N° 535 DU JEUDI 08 NOVEMBRE 2018 - PRIX : 300 FRANCS CFA

## Le Niger abandonne sa souveraineté au profit d'une ONG Près de 100 000 Km<sup>2</sup> de notre territoire cédés à une ONG française

*L'information est tombée, tel un couperet. Une zone d'environ 100 000 km<sup>2</sup> est cédée, pour 20 ans, à une ONG dénommée Noé. Le territoire, qui fait trois fois un pays comme la Belgique, comprend la réserve naturelle de Termit et de Tin Touma, riche en espèces animales et végétales protégées. Une première en Afrique ! « C'est inédit et scandaleux », a laissé entendre un cadre des Eaux et forêts...*



### Révision du code électoral Mohamed Bazoum défie ouvertement Mahamadou Issoufou



*Les pourparlers sur la révision du code électoral se sont convenablement déroulés jusqu'au jour où Mohamed Bazoum a cru devoir interférer dans ce processus pour y imposer sa volonté. Voulu et initiées par le Président Issoufou qui n'a fait qu'accéder à la requête sibylline de certains partenaires occidentaux, les concertations tripartites (majorité-opposition-non affiliés) engagées dans le cadre du comité ad' hoc mis en place par le Premier ministre et président du CNDP ont été quelque peu douchées par l'intransigeance aveugle du président du Pnds Tarayya...*

Lire page 4

### Ruptures de gaz domestique La fraude est l'affaire de gouvernants nigériens

#### Fichier électoral biométrique et choix de l'opérateur technique Que se passe-t-il dans les coulisses du pouvoir ?

*Faut-il croire à une volonté réelle du pouvoir en place d'aller vers un consensus sur le code électoral ? La question est suscitée par certaines informations parvenues au Courrier. Alors qu'un comité ad' hoc est mis en place au niveau du CNDP pour réviser le code électoral et le débarrasser de toutes ses scories, le Courrier a appris qu'un autre comité, dit d'experts, a déjà planché sur une série de propositions techniques et financières en vue du choix d'un opérateur pour la réalisation du fichier électoral biométrique. Lire page 5*

### Bases militaires au Niger Issoufou vend le Niger aux occidentaux



Promotion  
en or

Jusqu'à

-50%

La grande vie à petits prix

3 Novembre  
AU  
17 Novembre



Faïence 15x15 blanc  
à partir de 35 000<sup>000</sup>/m<sup>2</sup>

Carreaux sol 33,3x33,3  
à partir de 42 000<sup>000</sup>/m<sup>2</sup>

WC complet  
à partir de 40 000<sup>000</sup>

N°1 : 20 73 42 12  
Batimat Niger  
Avenue de la Mairie Faco B.I.A

**Batimat**  
Tout pour la maison, du sol au plafond

# Le Niger abandonne sa souveraineté au profit d'une ONG Près de 100 000 Km<sup>2</sup> de notre territoire cédés à une ONG française

L'information est tombée, tel un couperet. Une zone d'environ 100 000 km<sup>2</sup> est cédée, pour 20 ans, à une ONG dénommée Noé. Le territoire, qui fait trois fois un pays comme la Belgique, comprend la réserve naturelle de Termit et de Tin Touma, riche en espèces animales et végétales protégées. Une première en Afrique ! « C'est inédit et scandaleux », a laissé entendre un cadre des Eaux et forêts. La nouvelle de la cession de cette portion du territoire nigérien à une ONG a choqué plus d'un Nigérien. Signée à Niamey, le 5 novembre 2018, entre l'ONG Noé et l'État du Niger, représentés, respectivement par le ministre de l'Environnement, Almoustapha Garba et Valérie Colin, la convention octroie la gestion de la plus grande réserve naturelle du Niger à l'ONG Noé. Autant dire qu'elle en a désormais le contrôle exclusif.

Pourtant, cette réserve naturelle est protégée par la convention de Ramsar à laquelle le Niger est partie prenante. La cession de cette portion du territoire national constitue un abandon d'une partie de notre territoire au profit d'une ONG.

Pour justifier ce renoncement à la souveraineté nationale, le ministre de l'Intérieur, Bazoum Mohamed, présenté comme le « parrain » de la réserve (Sic !), n'a rien trouvé à dire que ce mot plein de dépit : « la surveillance de la réserve sera faite à l'aide de drones ». Ce à quoi un cadre du ministère de l'Environnement a rétorqué : « Quel dédain à l'égard de notre souveraineté et de notre dignité ? ».

L'État du Niger est – il incapable d'assurer la surveillance de

cette réserve de Termit et de Tin Touma ?

Quelle est la capacité de cette ONG à faire ce qu'un État souverain ne peut pas faire ?

La faiblesse de l'État peut-elle conduire les autorités nigériennes à céder la gestion de près de 100 000 km<sup>2</sup> du territoire national à une ONG ?

La position géographique de cette réserve laisse les Nigériens dubitatifs quant aux desseins réels de cette convention inédite en Afrique. Située dans une zone pétrolière très riche, donc au cœur de grands enjeux où se passent des pratiques dolosives en tous genres, la réserve naturelle de Termit et de Tin Touma n'a certainement pas été cédée à l'ONG Noé pour les objectifs d'une protection de l'environnement et des espèces animales et végétales qu'elle abrite. À ce jour, la convention n'a pas été publiée par le gouvernement.

À tous points de vue, il y a des zones d'ombre autour de la signature de cette convention dont les Nigériens ne connaissent, absolument, rien. Les inquiétudes sont d'autant plus fondées que l'Assemblée nationale ne semble pas avoir été consultée. C'est pourtant une affaire de cession, sur 20 ans, de la souveraineté nationale sur une portion importante du territoire.

À cheval entre les régions d'Agadez, de Zinder et de Diffa, cette réserve naturelle abrite, selon les services de l'environnement, des espèces tels que la gazelle, l'addax, le guépard, le fennec, le mouflon, les outardes, les renards et tortues, etc. La réserve naturelle de Termit et Tin Touma compte également des variétés de plantes



répertoriées par des chercheurs de Niamey. A suivre !  
de l'université Abdou Moumouni

Alpha

## Bases militaires au Niger

# Issoufou vend le Niger aux occidentaux

Depuis l'arrivée de Mahamadou Issoufou au pouvoir en 2011, le Niger est devenu un territoire occupé comme l'Allemagne de 1945, après la victoire des Alliés sur les pays de l'Axe parmi lesquels elle figure. Chaque jour que Dieu fait, on nous annonce l'installation d'une base militaire d'une puissance étrangère dans une partie du pays, devenant de facto un territoire impénétrable de ladite puissance. Ce sont d'abord les français depuis 2012 par le biais de l'opération Serval qui sera dénommée Barkhane après. Puis ont suivi les allemands avec ce que les autorités ont appelé à l'époque avec euphémisme « Centre logistique », et les américains qui, après les dernières attaques contre une patrouille mixte nigéro-américaine, ont décidé de renforcer leur présence militaire, d'une centaine d'hommes et des drones (sans pilote comme dirait l'autre) armés avec ordre de tirer à vue sur tout ce qui bouge. Tempérament de Donald Trump oblige. Ensuite les Italiens s'annoncent et vont s'installer au Niger avec un contingent de 470 hommes qui sera ponctionné sur

les 1400 soldats italiens stationnés en Irak, et 150 véhicules. Les 150 premiers hommes de ce contingent seront à Madama, à une centaine de Km de la Lybie, pour renforcer les français qui y sont déjà stationnés. Enfin, les ruses, descendants des camarades bolcheviques, seront également bientôt au Niger qui est désormais un « no man's land », une « terra nullis », où le plus fort s'installe pour contrôler les autres et le monde entier avec la bénédiction du régime de Niamey. Au Niger, l'implantation de toutes ces bases militaires s'est faite et se fera, probablement, sans la moindre consultation de l'Assemblée nationale. Même pour la forme. L'on constate à ce niveau le renforcement du mépris que Mahamadou Issoufou et ses petits camarades, dont certains ne peuvent pas se faire élire à l'issue d'un scrutin démocratique, ont toujours affiché à l'endroit du peuple nigérien et ses représentants, ainsi que les lois et règlements de la République. Une véritable vente de gré à gré de notre pays par les autorités de Niamey à des puis-

Suite page 5

## Révision du code électoral

# Mohamed Bazoum défie ouvertement Mahamadou Issoufou

Les pourparlers sur la révision du code électoral se sont convenablement déroulés jusqu'au jour où Mohamed Bazoum a cru devoir interférer dans ce processus pour y imposer sa volonté. Voulu et initié par le Président Issoufou qui n'a fait qu'accéder à la requête sibylline de certains partenaires occidentaux, les concertations tripartites (majorité-opposition-non affiliés) engagées dans le cadre du comité ad hoc mis en place par le Premier ministre et président du CNDP ont été quelque peu douchées par l'intransigeance aveugle du président du Pnds Tarayya. Attaché à l'écriture du code électoral tel qu'il l'avait inspiré, Mohamed Bazoum n'entend cautionner et accepter que son bébé subisse la moindre chirurgie plastique pour lui donner une image conviviale et acceptable de tous. C'est sous son influence et son action que le représentant du Pnds au sein du comité a joué contre vents et marées, affichant un refus obstiné à tout consensus par rapport à des articles à grand enjeu. Il a fait tant de blocages qu'en fin de compte l'opposition a dû se résoudre à mettre fin à sa participation aux travaux du comité ad hoc. Secrétaire aux élections du parti et proche partisan de Mohamed Bazoum, Boubacar Sabo a strictement suivi les consignes de blocage qui lui ont été données. Rappelé à l'ordre par le camp présidentiel qui est passé à deux doigts de le remplacer carrément par quelqu'un de plus conciliant, Boubacar Sabo a joué à fond la carte de la contestation, de la dispute et de la dissension. Et lorsque, outrée par ce comportement des plus désobligeants pour un représentant du pouvoir, initiateur des pourparlers, l'opposition a finalement claqué la porte du comité ad hoc, Mohamed Bazoum et ses partisans se sont frotté les mains, satisfaits d'avoir rem-

porté la manche. Mais ce n'est que la première manche. Car, pour Brigi Rafini, la banquise est en train de fondre malgré tout.

## **Bazoum et les siens entendent bloquer toute réforme de la loi électorale à l'Assemblée nationale**

Rappelée par Brigi Rafini le vendredi 2 novembre 2018 pour continuer les pourparlers, l'opposition a marqué, sans tarder, sa disponibilité à reprendre le dialogue. Une rencontre de cadrage de principes avec le Premier ministre et président du CNDP, a lieu le dimanche 4 novembre 2018. Au cours de cette rencontre, Brigi Rafini a réitéré à l'opposition la volonté du pouvoir de parvenir à un consensus sur le code électoral. Selon une source au parfum des échanges entre Brigi Rafini et les représentants de l'opposition, le Premier ministre a été si persuasif qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de douter de sa sincérité. Et de celui dont il porte le message. Car, derrière Brigi Rafini, il y a bien sûr l'ombre du Président Issoufou. Les deux parties ont de nouveau accordé leurs violons. Du moins, sur le principe d'une révision globale, sans limites et sans tabous, l'essentiel étant d'aboutir à un texte consensuel. « Il n'y a aucun tabou », a tenu à répéter Brigi Rafini, allusion faite aux articles 8, 12, 81, 82 et 145. C'est ce même jour que Mohamed Bazoum a choisi pour dire que « nulle part au monde, l'on n'a vu une minorité disqualifier un processus électoral décidé par la majorité » avant d'ajouter qu'ils ne permettront pas à cette minorité d'hypothéquer le processus électoral. Pour Bazoum, qui souligne au passage qu'ils eux, au Pnds s'entend disposent d'une majorité confortable pour voter toutes les lois qu'ils veulent, le consensus n'existe pas. La loi



est faite par et pour les plus forts du moment. Le propos du ministre de l'Intérieur et président du Pnds est un message fort pour le Président Issoufou. Entendu tel par le grand public, il n'en reflète pas moins la dramatique dualité du pouvoir au sommet de l'Etat. Selon des informations rapportées par une source crédible, au son de cloche et à la volonté du clan Issoufou-Rafini, Bazoum et les siens ont opposé leur ferme résolution à s'opposer à toute réforme de la loi électorale. Ils vont probablement régler leurs comptes, comme en d'autres temps et en d'autres circonstances.

## **La menace de faire échouer le processus de révision, agitée par Mohamed Bazoum est réelle**

Entre les deux camps, la confrontation est presque inévitable, Mohamed Bazoum et les siens s'emmurant dans un entêtement inconsidéré. Partisans d'une loi des plus forts, ils considèrent que la minorité politique doit faire avec ce que la majorité a décidé, y compris lorsque la loi est manipulée à dessein. Tandis que le camp Issoufou-Brigi avance dans les pourparlers avec l'opposition, le camp Bazoum dit l'attendre au tournant, précisément à l'Assemblée nationale pour faire barrage à tout projet de modification. Si Brigi Rafini a rassuré

ses interlocuteurs qu'ils iraient jusqu'au bout des modifications souhaitées pour un consensus sur la loi électorale, Bazoum et ses partisans rétorquent qu'ils feraient échouer à l'Assemblée nationale où ils disposent d'une majorité confortable pour faire ce qu'ils veulent. Celui qui est considéré avec dédain comme un président kama-mini est en train de démontrer qu'il n'en est rien. Il veut administrer la preuve que Mahamadou Issoufou dirige l'Etat et que c'est bien lui qui préside aux destinées du Pnds. « Mohamed Bazoum, a confié un proche du Premier ministre qui a requis l'anonymat, est en train de jouer avec le feu et risque fort de se brûler les doigts en défiant ouvertement le Président Issoufou ». Mohamed Bazoum, qui semble montrer des velléités d'émancipation vis-à-vis de Mahamadou Issoufou en fin de dernier mandat en 2021, « n'est pas seul » dans ce combat et entend le prouver. Les premiers signaux montrent bien qu'il a de quoi faire valoir face à Mahamadou Issoufou. La menace qu'il a agitée de faire échouer le processus de révision est réelle. Prévu pour reprendre dès le lundi matin, les pourparlers sur la révision du code électoral n'ont pas encore connu le moindre début de reprise, jusqu'à hier, mercredi 7 novembre 2018. Reprendront-ils jamais ?

Laboukoye

*Fichier électoral biométrique et choix de l'opérateur technique*

**Que se passe-t-il dans les coulisses du pouvoir ?**

Faut-il croire à une volonté réelle du pouvoir en place d'aller vers un consensus sur le code électoral ? La question est suscitée par certaines informations parvenues au *Courrier*. Alors qu'un comité ad' hoc est mis en place au niveau du CNDP pour réviser le code électoral et le débarrasser de toutes ses scories, le *Courrier* a appris qu'un autre comité, dit d'experts, a déjà planché sur une série de propositions techniques et financières en vue du choix d'un opérateur pour la réalisation du fichier électoral biométrique. Et au regard de l'identité des membres de ce fameux comité d'experts dont Le *Courrier* a obtenu la liste intégrale, il n'y a pas de doute sur la nature du choix à faire. Ayant, pour la plupart, joué un rôle-clé dans le hold-up électoral de 2016, les membres du " comité d'experts " ont déjà signifié à certaines sociétés ayant postulé le rejet de leurs propositions techniques. Selon une source au parfum de ce qui se trame dans ce rayon sensible de l'organisation des prochaines consultations électorales, la motivation essentielle est liée à la volonté de trouver un opérateur " assez conciliant et compréhensif ". Sur tous les plans, précise notre source. Le délai de 50 mois, proposé par un des concurrents, ne fait pas l'affaire du régime qui n'est pas attaché à la qualité, mais à l'existence d'un fichier électoral qui pourrait avoir l'air d'être biométrique. La délocalisation de la Ceni, loin des regards indiscrets, est peut-être liée à ces micmacs qui

se font en vue de dénicher l'opérateur qui présente les caractéristiques recherchées. Les pourparlers engagés au niveau du CNDP semblent de plus en plus présenter le visage hideux de simples discussions visant à mener l'opposition en bateau. Alors que les parties échangent pour trouver un consensus autour du code électoral, le régime avance sur les projets les plus déterminants. À sa guise et selon sa convenance. Selon un observateur avisé, le choix de l'opérateur technique est un sujet des plus graves qui ne peut être laissé à la discrétion du pouvoir en place. Et lorsqu'on constate que les audiences foraines, également, se poursuivent et que la configuration des commissions administratives laisse planer le risque d'une sélection des électeurs à la base, on ne peut que s'interroger sur la pertinence des travaux du comité ad' hoc. Le Premier ministre BrigiRafini, qui s'est voulu persuasif sur la volonté du camp présidentiel à parvenir à un consensus sur le code électoral, n'arrive pas, pourtant, à faire redémarrer les pourparlers. Alors qu'il a promis qu'ils reprendraient dès le lundi 5 novembre 2018, les pourparlers n'ont pas encore repris jusqu'à hier, mercredi 7 novembre 2018. Il y a manifestement un problème. Soit, Mohamed Bazoum a déjà réussi, plus tôt que prévu, à faire barrage au projet ; soit, BrigiRafini a reçu mandat de divertir l'opposition et les partis non-affiliés.

**Bouba Alfari**

**Bases militaires au Niger**

**Issoufou vend le Niger aux occidentaux**

sances dont elles attendent certainement une certaine légitimation en échange. L'autre question qui se pose est la suivante : qu'est-ce que le Niger gagne dans tout ça ? L'on sait que le prétexte brandi par ces puissances et le pouvoir de Niamey est la lutte contre le terrorisme dans le Sahel, auquel est venue s'ajouter la lutte contre le flux migratoire vers l'Europe. En acceptant l'implantation de bases militaires dans notre pays, de manière frauduleuse, puisqu'à l'insu du peuple nigérien, Mahamadou Issoufou soustraite avec les occidentaux une fonction régaliennne de l'Etat : la défense nationale. Le Niger renonce ainsi, par leur faute, à exercer sa souveraineté dans toute sa plénitude. Conséquence, le moral de beaucoup de Nigériens est au talon, puisque c'est comme si leurs propres autorités les traitent d'inaptes. Alors que les militaires nigériens se sont toujours bravement et courageusement illustrés sur les champs de bataille, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Tout ce qu'exige leur mission de soldats, comme toute autre mission d'ailleurs, ce sont les moyens et le soutien du régime et du peuple. De ce fait, ce n'est pas l'intérêt du Niger qui est pris en compte, mais celui des autorités et des puissances auxquelles elles permettent de s'installer aisément, et sans compensation aucune, dans un pays qui a l'une des meilleures positions stratégiques en Afrique. Car ce que beaucoup ignorent, c'est que le Niger est comme l'épicentre de l'Afrique, à mi-chemin entre l'océan atlantique et celui pacifique, il est également la voie obligée entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Et c'est pourquoi toutes ces puissances veulent s'installer au Niger, en vue de contrôler le reste de l'Afrique et se positionner

pour toute autre éventualité. Qui sait ce qu'elles préparent ? Le flux migratoire, second volet, après l'insécurité, du fonds de commerce de Mahamadou Issoufou et ses petits camarades, puisqu'il n'y a pas de bonne gouvernance à vendre à l'extérieur, n'est pas une menace pour l'Afrique, encore moins le Niger. Stopper le flux migratoire se fait d'ailleurs au détriment même des peuples africains, clochardisés par les puissances occidentales et leurs complices de sous-préfets locaux, tenant lieu de chefs d'Etat. Le Niger n'a pas à jouer le gendarme de l'Europe. Assurer la sécurité de ses frontières est déjà la mer à boire pour un régime dont l'incompétence notoire, en tous domaines, est sans commune mesure. En quoi la présence de ces bases militaires a protégé les nigériens des attaques de Boko Haram à Diffa, et des autres terroristes à Tillabéry ? Les nigériens se posent la question. Que ceux qui pensent que l'installation de ces bases militaires est une bonne chose, essaient de faire la même chose en France, aux Etats-Unis, en Russie, en Allemagne et en Italie. Même les régimes d'exception ont refusé que des puissances occidentales installent des bases militaires dans notre pays. Il a fallu l'arrivée des camarades marxistes léninistes au pouvoir au Niger pour les autoriser. Pour Issoufou et ses camarades, rester au pouvoir et bénéficier des avantages qu'il procure est le seul objectif qui compte. C'est la raison pour laquelle ils garantissent les intérêts des puissances occidentales, en vendant le Niger de gré à gré, à un tarif préférentiel, défiant toute concurrence. Les chinois et les indiens vont bientôt s'inviter à la grand-messe du Sahel, et transformer le Niger en une véritable poudrière.

**Alpha**

Ruptures de gaz domestique

# La fraude est l'affaire de gouvernants nigériens

L'enquête sur les ruptures intempestives de gaz domestique se poursuit, dévoilant progressivement ses secrets. Des secrets poignants, eu égard à l'identité de ceux qui sont derrière ces sociétés qui font dans la fraude pour dépourvoir les foyers nigériens au profit de l'étranger où elles tirent de gros dividendes. Acquis à un prix modique de 213 dollars, la tonne, à la Soraz, le gaz est déclaré pour la région de Maradi. À partir de cette région qui sert en réalité de transit, il est acheminé au Nigeria où il est vendu à 580 dollars, la tonne. L'alerte sur cette fraude inqualifiable est venue de la partie chinoise, scandalisée par ce commerce honteux pour le Niger. Ayant constaté des quantités de plus en plus élevées en direction de la région de Maradi, la Soraz a enquêté pour constater que les quantités déclarées pour cette région sont destinées en réalité pour le Nigeria voisin. Les chiffres font froid dans le dos. En août 2018, la Soraz a constaté que ce sont 1508,56 tonnes de GPL qui ont été déclarées pour Maradi contre 1350,4 tonnes pour Niamey, soit un écart de plus de 158 tonnes. En septembre, cet écart s'est creusé davantage, affichant pour Maradi 1600,24 tonnes

LIVRAISON LPG								
NO	CLIENTS	DU 01/08/2018 AU 31/08/2018		NIAMEY	MARADI	ZINDER	AGADEZ	TAHOUA
		NOMBRE	QUANTITE(T)					
1	3SK-GAZ	11	220,000		ok			
2	AHK-GAZ	29	594,280		ok			
3	AIR-GAZ	12	236,020		ok			
4	AMANA-GAZ	15	321,040		ok	ok		
5	FLECHA-GAZ	6	138,020					ok
6	GANI-GAZ	22	435,180	ok	ok	ok		
7	GUESTY-GAZ	9	175,100			ok		
8	IKT-GAZ	12	228,040		ok			
9	NIGER-GAZ	11	242,000	ok				
10	NIYYA DA KOKARI	3	60,000	ok				
11	SABA-GAZ	1	23,000					
12	SALIM-GAZ	17	266,040		ok			
13	SGZ	4	24,100			ok		
14	SONIHY	36	781,240	ok	ok	ok	ok	ok
15	TAKALMAWA	5	112,100		ok			
16	TANAT	1	23,000				ok	
17	TENERE	6	93,000	ok	ok	ok		
18	ZANZAT-GAZ	2	43,000				ok	
TOTAL		202	4 015,160					

  

exclusivement maradi	86	1 656,480
exclusivement zinder	43%	
	13	199,200
exclusivement niamey	14	302,000
exclusivement agadez	4	66,000
exclusivement tahoua	6	138,020

le tableau nous montre clairement une mauvaise repartition des produits selon la destination. Comme vous le constatez en additionnant la quantité des autres compagnies qui font MARADI ; le nombre peut dépasser le 60% pour maradi seulement; ce qui n'est pas normal donc on doit chercher cette raison sinon va créer une pénurie dans les autres régions du pays

contre 1157,9 tonnes pour Niamey, soit une différence appréciable de 443 tonnes. En termes de pourcentages, du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018, la région de Maradi a virtuellement 43% des quantités sorties à la Soraz. Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018, ce pourcentage est passé à 44% des quantités globales servies par la Soraz. Quant au 3<sup>e</sup> mois concerné par l'enquête de la Soraz, sur dix jours, soit du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2018, la région de Maradi s'en est tirée avec 37%, ce qui montre une augmentation sensible de la

LIVRAISON LPG								
NO	CLIENTS	DU 01/10/2018 AU 08/10/2018		NIAMEY	MARADI	ZINDER	AGADEZ	TAHOUA
		NOMBRE	QUANTITE(T)					
1	3SK-GAZ	3	60,000		ok			
2	AHK-GAZ	4	80,060		ok			
3	AIR-GAZ	3	57,000		ok			
4	AMANA-GAZ	2	42,040		ok	ok		
5	FLECHA-GAZ	2	46,000					ok
6	GANI-GAZ	6	132,000	ok	ok	ok		
7	GUESTY-GAZ	1	24,000			ok		
8	IKT-GAZ	3	55,000		ok			
9	NIGER-GAZ	2	47,000	ok				
10	NIYYA DA KOKARI	1	20,000	ok				
11	SABA-GAZ	-	-					
12	SALIM-GAZ	1	20,000		ok			
13	SGZ	1	6,000			ok		
14	SONIHY	8	180,080	ok	ok	ok	ok	ok
15	TAKALMAWA	1	23,000		ok			
16	TANAT	-	-				ok	
17	TENERE	2	42,000	ok	ok	ok		
18	ZANZAT-GAZ	1	61,000				ok	
TOTAL		41	895,180					

  

exclusivement maradi	15	295,060
	37%	
exclusivement zinder	2	30,000
exclusivement niamey	3	57,000
exclusivement agadez	1	61,000
exclusivement tahoua	2	46,000

Ruptures de gaz domestique

# La fraude est l'affaire de gouvernants nigériens

NO	CLIENTS	LIVRAISON LPG		NIAMEY	MARADI	ZINDER	AGADEZ	TAHOUA
		DU 01/09/2018 AU 30/09/2018	QUANTITE(T)					
1	3SK-GAZ	15	300,000		ok			
2	AHK-GAZ	23	475,000		ok			
3	AIR-GAZ	13	240,180		ok			
4	AMANA-GAZ	11	214,040		ok	ok		
5	FLECHA-GAZ	3	69,000					ok
6	GANI-GAZ	18	377,840	ok	ok	ok		
7	GUESTY-GAZ	11	246,080			ok		
8	IKT-GAZ	9	168,040		ok			
9	NIGER-GAZ	10	228,020	ok				
10	NIYYA DA KOKARI	6	140,020	ok				
11	SABA-GAZ	-	-					
12	SALIM-GAZ	11	191,000		ok			
13	SGZ	3	17,920			ok		
14	SONIHY	24	498,020	ok	ok	ok	ok	ok
15	TAKALMAWA	8	181,020		ok			
16	TANAT	4	90,000				ok	
17	TENERE	9	150,940	ok	ok	ok		
18	ZANZAT-GAZ	3	61,000				ok	
TOTAL		181	3 648,120					

  

exclusivement maradi	79	1 555,240
	44%	
exclusivement zinder	14	264,000
exclusivement niamey	16	368,040
exclusivement agadez	7	151,000
exclusivement tahoua	3	69,000

grand public.

Le gaz domestique n'est pas le seul produit nigérien qui fait l'objet de pratiques dolosives. Le pétrole a été, longtemps, l'objet de reversements sur le territoire nigérien, après l'avoir déclaré à la Soraz pour des destinations extérieures. La prolifération de stations d'essence ne s'explique que par le développement de ces sociétés spécialisées dans la fraude dont elles ont une licence au sommet de l'État. Tandis que les petits vendeurs de carburant sont régulièrement dans la ligne de mire de la douane, les gros fraudeurs se la coulent douce, ignorés et même protégés par ceux qui décident.

**Laboukoye**

fraude qui se développe au grand dam des foyers nigériens confrontés à un épineux problème de ruptures de gaz domestique. Mais, l'enquête du Courrier, aussi, avance à grands pas. La liste des sociétés incriminées par la Soraz dans le document d'enquête établit clairement que la région de Maradi concentre, curieusement, plus de sociétés fournisseurs de gaz domestique que la capitale, Niamey. Elles sont au nombre de neuf, ces sociétés qui se sucent sur le dos de l'État, au vu et

au su des autorités qui constatent, font semblant de s'y intéresser, puis tournent la page. Et pour cause, ce sont des hommes politiques, tapis dans les rouages de l'État, qui en sont les véritables détenteurs. Actionnaires souvent majoritaires de ces sociétés, ces gouvernants sont à la fois animateurs de l'État et déten-

teurs de sociétés. Les combats politiques, affichés au grand jour, sont souvent des combats d'arrière-garde. En véritables vermines de la République, ils se battent essentiellement pour la survie de leurs rentes et pour le Niger. C'est ça qui justifie certains retournements de vestes insaisissables pour le



**LE COURRIER**

Hedomadaire d'informations générales et de réflexion  
 NIF : 17763 / S  
 Tél : 96 88 74 09  
 96 29 05 42

**Siège :** Quartier Terminus  
 E-MAIL :  
 lecourrier\_niger@yahoo.fr

**Fondateur**  
 Ali Soumana

**Directeur de Publication**  
 Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage  
 1500 Exemplaires

Atelier d'information sur le programme Kandadji

# Le Niger à grand pas vers la réalisation du programme Kandadji

Le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018, s'est tenu un atelier, dans la salle de réunion de l'Hôtel Soluxe. Avec pour thème : « le barrage de Kandadji : quand les populations s'en a approprient elles-mêmes ». Cette rencontre, qui est d'une grande importance, s'inscrit, entre autres, dans l'optique d'informer les populations sur les contours du programme Kandadji. C'est dans ce sens que le représentant du ministre de l'Hydraulique a, dans son discours, informé les participants à l'atelier que, suite à une évaluation du plan de gestion environnementale et so-

ciale et de réinstallation du programme Kandadji, la coordination des Usagers des ressources naturelles de la portion nigérienne du Bassin a identifié des aspects positifs et des insuffisances. Et, pour corriger les insuffisances, une mission de suivi a été effectuée en août 2018 et qui a fait les constats suivants : la non appropriation effective des infrastructures acquises, les incertitudes par rapport à la réalisation du barrage et les devoirs qui incombent aux bénéficiaires. Des problèmes qui constituent aujourd'hui un frein pour la bonne gestion des biens du programme

Kandadji. Mais, pour parer à cette situation, le président de la CNU-Niger a indiqué, pour sa part, dans une brève allocution, que le programme Kandadji et de régénération des écosystèmes est un outil de développement économique et social pour les nigériens. Un programme qui comprend plusieurs composantes dont notamment, le barrage et ses ouvrages annexes, une centrale hydroélectrique et un aménagement de 45 mille hectares. Pour lui donc, la réalisation de ce programme va permettre au Niger d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et énergétique tant

souhaitée. Il renchérit, en martelant, qu'il est nécessaire que le programme soit approprié par les populations. Du reste, tel est l'objectif visé à travers l'atelier. Il est important également de souligner qu'après des échanges et des débats fructueux, des recommandations ont été faites pour exhorter les populations à œuvrer davantage pour la réalisation effective du programme Kandadji et ses composantes. Cela afin de répondre avec efficacité aux besoins alimentaires et énergétiques des populations et à la régénération des écosystèmes.

**B. Issa**

**INVISIBLES LA SERIE CHOC DE CANAL+**

**A DECOUVRIR DES LE 29 OCTOBRE SUR CANAL+**

**LES BOUQUETS CANAL+**

[CANALPLUS-AFRIQUE.COM](http://CANALPLUS-AFRIQUE.COM)